



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2025 - 96

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	23
Dont dix pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 10 novembre 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
TRAVERSÉE DU CENTRE BOURG
- LOT 2 - BORDURES ENROBÉS -
AVENANT N°1**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. MORAND F. ARNOUX. R.
FICHARD B. PLEYNET J.P. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.

EXCUSÉS : BAARSCH C. « pouvoir à
ARNOUX R. » ZANNI F. « pouvoir à
MEYRIER M. » STUBERT B. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT C. « pouvoir
à de PROYART A. » DENERVAUD M.
« pouvoir à RACINE FREIXENET
M. » CORNU C. « pouvoir à FICHARD B. »
MATTERA A. « pouvoir à MORIAUD P. »
GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC
GARIN C. » CHAMPEAU S. « pouvoir à
BILLARD G. » CHANTELOT L. « pouvoir à
MORAND F. »

Est élue secrétaire de séance : MEYRIER M.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 11 août 2023 avec l'entreprise EUROVIA ALPES pour l'aménagement de la traversée du centre bourg – Lot 2 – Bordures Enrobés, pour un montant HT de 1 204 444.60 €.

Madame le maire présente l'avenant n°1 du lot 2 – Bordures enrobés, d'un montant de – 6 573,51 € HT, soit environ – 0.55 % du montant initial du marché, afin de prendre en compte les modifications apparues en cours de chantier à la suite à d'adaptations techniques.

Madame le maire présente demande l'autorisation au conseil municipal de signer cet avenant.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

ID : 074-217400704-20251118-D2025_95 DE



Vu la délibération n° D 2023-55 en date du 11 juillet 2023 autorisant la signature du marché avec l'entreprise EUROVIA,

Vu le marché de travaux signé le 11 août 2023 avec l'entreprise EUROVIA,

Vu l'avenant n° 1 du lot 2 – Bordures enrobés d'un montant de – 6 573,51 € HT, soit environ – 0.55 % € du marché initial portant modifications apparues en cours de chantier à la suite d'adaptations techniques,

Considérant la nécessité de signer un avenant afin de prendre en compte ces modifications,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 du lot 2 – Bordures enrobés, d'un montant de – 6 573,51 € HT ;

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant avec l'entreprise EUROVIA.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Martine MEYRIER

Le maire,
Pascale MORIAUD

